

Les Associés en Amérique du Nord

par Edouard Boudreault, cjm

LE «Personnel» de la province eudiste d'Amérique du Nord fait mention, en 1993-1994 de trente-quatre «associés» répartis dans six communautés. C'est là une nouveauté dont il n'est pas sans intérêt d'établir la genèse et le sens; ce nouvel état de choses ouvre-t-il à la Congrégation des avenues inédites d'ordre spirituel et apostolique? Que peuvent gagner ceux qui veulent bénéficier du charisme de Jean Eudes et en élargir le champ d'action?

LES DEBUTS

L'association n'est pas le fruit d'une génération spontanée. Les Eudistes venus de France en Amérique à la fin du XIXe siècle portaient, avec leur zèle et leur savoir-faire, la puissance de rayonnement qu'ils exerçaient dans leur pays. On vit bientôt surgir, dans les oeuvres eudistes, des associés dans la prière et des collaborateurs dans l'action.

La Garde d'Honneur

La confrérie de la Garde d'Honneur du Cœur Immaculé de Marie, fondée par le père Dauphin et par Soeur Marie de Ste-Thérèse Larcher, religieuse de Notre-Dame de Charité de Besançon, prit naissance au Canada grâce aux religieuses de Notre-Dame-de-Charité du Bon-Pasteur. Dès les débuts les Eudistes y furent impliqués, soit à titre d'aumôniers des religieuses, soit, plus tard, à titre de curés. La Confrérie, érigée canoniquement à Montréal en 1927, puis à Québec en 1933, faisait rayonner la dévotion mariale de saint Jean Eudes.

Les Amis

Au cours de leurs travaux apostoliques, les Eudistes rencontraient des laïcs et des religieuses qui apportaient une aide importante et parfois essentielle au maintien et au progrès de leur oeuvres. De telles collaborations prenaient parfois des formes officielles comme dans le cas des Amis du Séminaire du Saint-Cœur-de-Marie de Halifax, «The society of the Friends of the seminary».

Fondée en 1920 par un groupe de fervents catholiques en vue de promouvoir la grande oeuvre du Séminaire, la Société reçoit «la cordiale approbation de l'Archevêque McNally et l'encouragement du Saint-Siège. Le but de la Société consiste à promouvoir l'importance du travail fait au Séminaire... et à encourager les fidèles à y apporter leur contribution.

Les contributions financières donnaient droit à des avantages spirituels, en particulier à des messes offertes aux intentions des membres.

Au cours des années, selon les milieux et les genres de travaux apostoliques, des laïcs nombreux se sont dévoués aux œuvres eudistes, et ont voulu vivre plus intensément leur vie chrétienne dans la tradition spirituelle de saint Jean Eudes, sans toutefois recourir à des contrats d'entraide ou d'association.

Les Associés.

La première expérience en ce domaine fut tentée à Buffalo (N.Y.), où les Eudistes avaient pris en charge une école diocésaine, une «High school». Les pères, canadiens pour la plupart, devaient s'initier au milieu scolaire américain. Ils trouvèrent un auxiliaire précieux en la personne d'un vétéran du monde scolaire catholique, Monsieur J. Ormonde Phelan.

Devenu veuf, M. Phelan vécut dans une intimité toujours plus grande avec la communauté eudiste. Avec l'approbation du Supérieur Général, on lui proposa un statut d'associé. Cela se passait en 1968. Une incorporation proprement dit eut été en partie fictive, étant donné l'âge et la disponibilité restreinte du candidat. On rédigea donc un contrat en bonne et due forme, qui associait M. Phelan à la Province Nord-américaine. L'association, qui s'est maintenue jusqu'à la mort du signataire, aurait pu être annulée par l'une ou l'autre partie. Le cas de M. Phelan est resté unique.

Quinze ans plus tard, l'ère des associés fit son apparition dans les instituts religieux, et les Eudistes emboîtèrent le pas. En 1986 les Règles pratiques provinciales consacrent six numéros aux associés éventuels. On y exhorte les communautés locales à accueillir des associés dont le statut est décrit en termes généraux.

L'Assemblée provinciale de 1991 nous en donne une définition plus précise:

« L'associé-e est toute personne qui, voulant marcher à la suite du Christ, s'engage à partager, selon son charisme propre, la spiritualité eudiste et certains éléments de la vie fraternelle et de la mission des Eudistes ».

Ce faisant les autorités provinciales entraient dans un courant qui paraissait irrésistible, du moins dans l'Eglise du Québec.

LA SITUATION AUJOURD'HUI.

Le colloque de Québec.

En 1993, se tint à Québec un « colloque des laïcs associés aux Congrégations religieuses », dont les objectifs s'énonçaient ainsi:

« Offrir un ressourcement aux laïcs associés aux Congrégations religieuses.

« Rendre visible cette présence d'Eglise et la richesse des charismes des Congrégations religieuses.

« Vivre par la célébration de la Parole et de l'Eucharistie l'action de grâces qui habite religieux et laïcs. »

Monseigneur Maurice Couture, archevêque de Québec et religieux lui-même, y fit une homélie remarquée dont voici quelques courts passages:

«Associés et non pas subordonnés aux sociétés religieuses, les laïcs gardent leur autonomie de baptisés... Il ne faudrait pas voir dans l'émergence soudaine des associés un phénomène équivoque de "religieuses ou religieux manqués", mais bien un signe d'authentique fécondité de certains charismes ecclésiaux dans le respect du statut laïc et séculier vécu au sein de l'Eglise».

Formes diverses de collaboration avec des laïcs.

La naissance des associés dans la province d'Amérique du nord n'est pas la seule forme de participation des laïcs à la vie et à l'apostolat eudistes.

La communauté de Buffalo s'est entourée des amis de leur oeuvre, «Friends of St John Eudes Center». Ce groupe, qui comprend une quinzaine de membres dont deux prêtres diocésains, se rencontre avec les Eudistes une fois par mois pour s'initier à la spiritualité de saint Jean Eudes. Quelques-uns de ces amis sont même engagés financièrement dans l'oeuvre de St John Eudes Center. Le tout pourrait aboutir à un genre d'association pour ceux qui en exprimeraient le désir.

A Tijuana, au Mexique, le P. Robert Boutet travaille avec une quinzaine de dames qui s'occupent de catéchèse et de liturgie dans la paroisse del Perpetuo Socorro. C'est «El Club del Café» dont le travail commun consiste à recueillir des fonds pour consolider l'église paroissiale qui menaçait de s'écrouler.

Statut des associés eudistes.

Les Règles pratiques provinciales de 1986 et l'Assemblée provinciale de 1991 précisent le statut des associés:

«Ils sont attachés à une communauté locale. Le statut d'associé ne doit pas être considéré comme une étape vers l'incorporation.

L'engagement d'un associé se fait sur une base annuelle, avec une communauté locale.

Le statut d'associé ne modifie en rien les engagements antérieurs des membres.»

L'Assemblée de 1991 énumère les attentes des candidats à l'association et les réponses que les Eudistes doivent donner à ces attentes. Il n'est question ni des attentes des Eudistes, ni de leurs exigences vis-à-vis des candidats.

Les Règles pratiques précisent que les candidats sont «des personnes qui veulent s'associer d'une façon plus formelle à la prière, à la mission ou à la vie d'une communauté».

On passe sous silence l'organisation interne du groupe d'associés. Est-il muni d'une certaine structure? La communauté eudiste est-elle son seul point d'attache et son unique forme d'unité? L'expérience seule devra apporter des réponses à ces questions.

REGARD SUR NOS GROUPES D'ASSOCIES

Point de vue des associés.

Les trente-quatre associés inscrits au Personnel provincial sont de professions et de milieux divers. L'un d'eux est un prêtre diocésain qui oeuvrait cette année dans le diocèse d'Edmundston. Il partage presque entièrement la vie de la communauté où il travaille. Quant aux associés laïcs, qui sont à peu près autant de femmes que d'hommes, il y a parmi eux neuf couples. Plusieurs occupent des fonctions à plein temps, quelques-uns sont retraités. Tous font partie de ceux que l'on appelle «des chrétiens engagés». Leur statut d'associés n'a guère changé le champ de leur engagement chrétien, car tous ne sont pas impliqués dans des oeuvres eudistes.

Leurs attentes se manifestent surtout dans le domaine de la vie spirituelle et de la prière. C'est du moins ce qu'expriment les réponses aux questions que nous leur avons posées. Il semble que, sur ce point, nous avons réussi dans la plupart des cas, à leur donner satisfaction, même si quelques réflexions discrètes laissent entendre que parfois la qualité des instructions spirituelles pourrait être améliorée.

Par ailleurs, les réponses obtenues parlent favorablement de la fraternité qui existe entre les associés et la communauté eudiste et de celle qui naît entre les associés. Il en va de même du stimulant que chacun y trouve pour ses engagements apostoliques. Mais ces avantages sont toutefois sentis de manière inégale. Par exemple, les distances qui séparent parfois les membres d'un même groupe peuvent rendre les rencontres plus difficiles, et l'entraide, moins tangible.

Les communautés qui ont des associés.

Quant aux communautés, elles semblent satisfaites des rapports qu'elle entretiennent avec leur associés.

Au plan de l'apostolat, les situations étaient déjà connues dès le début de l'association. Tout au plus peut-on espérer réaliser une harmonie toujours plus grande entre les priorités de l'une et de l'autre partie, grâce à une meilleure connaissance mutuelle.

En retour, dans le domaine de la spiritualité et de la prière, la demande des associés semble avoir été un stimulant pour certains confrères qui, de leur aveu même, ont dû se ressourcer en spiritualité eudiste afin de devenir plus aptes à accomplir leur tâche d'animation. Ils ont d'ailleurs hautement apprécié l'assiduité des associés et leur désir de savoir.

Le partage de vie communautaire se fait différemment selon les situations. Il est plus facile dans les cas où les associés sont intégrés à l'oeuvre eudiste elle-même. Quand le travail apostolique est dispersé, ou les distances, considérables, la communion de vie se fait uniquement par des rassemblements statutaires plus ou moins fréquents.

Les associés et la Province

Pour bien intégrés qu'ils soient à leur communauté locale, les associés restent relativement isolés du reste de la Province. On a cherché à remédier à cet état de choses de diverses façons:

On leur communique les bulletins d'information de la Province. Les lettres circulaires provinciales ou générales leur sont aussi habituellement adressées. Ils sont invités aux fêtes communes, aux congrès et autres rencontres. On veut même qu'ils prennent part aux assemblées proprement dites et on cherche la meilleure formule pour

assurer cette participation. Ce processus d'intégration comporte des embûches si l'on veut que les Eudistes puissent continuer à régler eux-mêmes leurs problèmes de famille, et que, selon les paroles de Mgr Couture, « ce côte à côte, coude à coude avec les religieux se fasse, non pas en *subordination*, ni à *la manière de*, mais en *complémentarité*».

Peut-être est-on allé un peu vite. En effet; si rien ne s'oppose à ce que les associés reçoivent nos bulletins d'information, pour ce qui est des circulaires, il faudrait peut-être faire des choix. Si l'intervention du Supérieur majeur traite entre autres sujets de l'observance de nos Constitutions et règlements, on ne voit pas en quoi les associés seraient concernés. A moins que, selon l'expression de Mgr Couture, on veuille les inviter à vivre «à la manière des Eudistes».

Si la circulaire est en fait une consultation, des associés ont avoué qu'ils se sentent gênés d'être consultés sur des sujets ou des personnes qu'ils ne connaissent pas. Plusieurs confrères considèrent comme une intrusion indue le fait que les associés se mêlent de questions qui ne concernent que la famille eudiste.

L'invitation des associés à nos fêtes communes ne devrait pas être contestée, mais il serait dommage de la limiter à des «agapes fraternelles». Et les associés invités aux congrès ou assemblées ignorent que parfois certains confrères contestent leur participation. S'agit-il seulement de la réaction inévitable devant toute situation inédite? J'ai été frappé de voir des membres de trois instituts différents m'exprimer les mêmes réticences par rapport à l'intervention des associés dans la vie de leurs congrégations.

Si on veut consolider la présence et l'action d'associés dans notre Province, il me semble qu'il faudrait préciser le processus d'acceptation des associés. Actuellement le candidat à l'association fait sa demande d'admission non pas à la communauté à laquelle il veut s'unir, ni au responsable de cette communauté, mais au Supérieur provincial. La communauté elle-même peut n'avoir été consultée que partiellement. Les nouveaux associés peuvent donc apparaître plutôt comme des sujets du Provincial que comme des associés de la communauté locale. Ne faudrait-il pas situer plutôt le champ d'intervention du Supérieur provincial au plan des normes requises pour l'acceptation des candidats, et des conditions requises pour qu'une communauté eudiste soit habilitée à recevoir, former et animer des associés.

C'est au sein de la communauté locale que les associés peuvent et doivent participer à des décisions d'ordre pastoral. La connaissance qu'ils ont de leur milieu, la vision particulière qu'ils peuvent avoir des besoins d'évangélisation viennent enrichir et compléter les perceptions parfois plus limitées des confrères.

Tout ce qui concerne la vie, l'orientation et la structure d'un groupe d'associés doit de toute évidence être le fruit de réflexions et de décisions communes. Mais la vie intérieure de la Congrégation, l'observance et l'application des Constitutions n'entrent pas dans le domaine de compétence des associés, qui doivent garder leur statut de laïcs.

*** **

Au «Colloque des Associés», Monseigneur Couture a donné au sujet des associés des conseils fort judicieux que nous pouvons méditer avec profit :

«Les formules concrètes et juridiques de cette association ne sont peut-être pas

encore fermement établies. Mieux vaut ne pas fixer trop définitivement les structures et les modes de participation à la vie des instituts. Des risques subsistent qui incitent à la prudence sans verser dans la méfiance, par exemple le risque de laïciser la vie religieuse en lui faisant perdre sa spécificité par une communion mal comprise, ou encore le risque plus subtil de transformer les laïcs en semi-religieux, semi-religieuses, en utilisant leur générosité et leur disponibilité. Mais que la peur du risque n'étouffe pas l'Esprit, qui vous est promis aujourd'hui. Il saura bien stimuler vos ardeurs et corriger vos trajectoires».

*Edouard Boudreault, cjm
Charlesbourg, Québec*
